



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE  
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

## Décision d'approbation de modèle n° 00.00.680.020.1 du 21 décembre 2000

### Doseuse pondérale modèle BOS

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 24 de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales et du décret n° 76-279 du 19 mars 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : doseuses.

#### **FABRICANT :**

PRECIA MOLEN, TETERINGSEDIJK 53, 4817 MA BREDA (PAYS-BAS).

#### **DEMANDEUR :**

PRECIA S.A., B.P.106, 07001 PRIVAS CEDEX (FRANCE).

#### **OBJET :**

La présente décision transfère aux sociétés précitées le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société MOLEN FRANCE (ZI DE BEAUREGARD, 19100 BRIVE - FRANCE) par la décision n° 97.00.680.006.1 du 4 août 1997 (1) relative à la doseuse pondérale modèle BOS fabriqué par la société MOLEN (BP 3246, 4800 DE BREDA - PAYS-BAS).

#### **CARACTÉRISTIQUES :**

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

#### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

---

(1) Revue de métrologie, novembre 97, page 674

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA24.600, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région RHÔNE-ALPES et chez le fabricant.

**VALIDITÉ :**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2008.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA